

POLE ATTRACTIVITE ET DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE  
DIRECTION DE L'ACTION TERRITORIALE

Service Territoires et Politiques Contractuelles

Affaire suivie par : Caroline DEBLADIS

Tél. : 04.71.46.21.78

email : cdebladis@cantal.fr



D20PADT03329

Monsieur Pierre JARLIER  
Président du Syndicat des Territoires de l'Est Cantal  
(SYTEC)  
Village d'Entreprises  
1 rue des Crozes  
ZA du Rozier Coren  
15 100 SAINT-FLOUR

Aurillac, le 05 MARS 2020

Monsieur le Président,

Conformément à l'article L.143-20 du Code de l'urbanisme, vous avez sollicité l'avis du Département au titre des Personnes Publiques Associées (article L.123-7 du Code de l'urbanisme) et gestionnaire de voirie pour donner un avis sur le projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de l'Est Cantal arrêté lors du Conseil Syndical du 8 novembre 2019.

A cet effet, veuillez trouver ci-jointe la délibération en date du 28 février 2020 faisant état de l'avis émis par la Commission Permanente après examen de votre proposition.

Mes services restent à votre disposition pour toute question complémentaire.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée. *B. Faure*

Le Président du Conseil départemental,



Bruno FAURE

**Conseil départemental du Cantal**

28 avenue Gambetta - 15015 AURILLAC Cedex

Tél. 04 71 46 20 20 - Fax : 04 71 46 21 42

**cantal.fr**

## CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CANTAL

### Extrait des Délibérations de la Commission Permanente

RÉUNION DU 28 FÉVRIER 2020

20CP02-25

L'an deux mil vingt et le Vendredi vingt-huit Février, à dix heures trente, la Commission Permanente du Conseil départemental, régulièrement convoquée, s'est réunie à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental,

*Présents : Didier ACHALME, Dominique BEAUDREY, Jamal BELAIDI, Patricia BENITO, Martine BESOMBES, Jean-Yves BONY, Michel CABANES, Valérie CABECAS, Alain CALMETTE, Céline CHARRIAUD, Marie-Hélène CHASTRE, Daniel CHEVALEYRE, Josiane COSTES, Bernard DELCROS, Annie DELRIEU, Philippe FABRE, Bruno FAURE, Aline HUGONNET, Sylvie LACHAIZE, Isabelle LANTUEJOUL, Mireille LEYMONIE, Christiane MEYRONEINC, Jean-Antoine MOINS, Jean-Jacques MONLOUBOU, Charles RODDE, Marie-Hélène ROQUETTE, Gérard SALAT.*

*Absent(s) Excusé(s) Vincent DESCOEUR (donne pouvoir à : Isabelle LANTUEJOUL), Ghyslaine PRADEL (donne Ayant donné pouvoir pouvoir à : Bernard DELCROS).*

*Absent(s) Excusé(s) : Cédric FAURE.*

**OBJET : SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCOT) DE L'EST CANTAL : AVIS SUR LE PROJET ARRETE**

#### LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. Le Président,

En application des délégations consenties à la Commission Permanente par délibération du Conseil départemental en date du 29 septembre 2017,

Vu les articles L.132-7 et 143-20 du Code de l'Urbanisme ;

Vu le projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de l'Est Cantal arrêté le 8 novembre 2019 par délibération du Syndicat des Territoires de l'Est Cantal, reçu par le Département du Cantal le 28 novembre 2019 ;

- **EMET** un avis favorable au projet de SCoT arrêté par le Syndicat des Territoires de l'Est Cantal.

Publication : 04 mars 2020

Transmission Préfecture : 04 mars 2020

**POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME  
LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

**Bruno FAURE**